

ECOLE MATERNELLE DU CENTRE -SCHIRMECK (03 88 47 13 12)

Horaires de l'école :

Matin : Accueil de 8 h 20 à 8 h 50 sortie échelonnée : 11 h 45 à 12 h 00

Après-midi : Accueil de 13 h 55 à 14 h 10 sortie échelonnée : 16 h 15 à 16 h 30

CLASSES DES PETITS/TOUT-PETITS et des PETITS/MOYENS

(Mme HAZEMANN Agnès)

(Mme CHARLIER Marie-Sarah)

FOURNITURES A PREVOIR POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

- 1 Classeur à levier pour format 21X29,7 (dos 70mm ou 75mm/ 2 trous)
- 2 Reliures plastiques porte-vues 200 vues, 21X29,7 (A4) pour cahier de vie
- 1 cahier petit format pour la liaison pour les enfants qui prennent le bus
- 1 reliure porte-vues 120 vues, 21X29,7 (A4) pour la liaison (pour les autres enfants)
- 4 photos format identité
- 1 paire de pantoufles sans lacets
- 1 Tablier protecteur avec manches pour la peinture
- 1 boîte de mouchoirs en papier à tirer
- Des lingettes (nous signaler si votre enfant est allergique)
- Un rouleau d'essuie tout
- Un rouleau de papier peint
- Un oreiller et une couverture pour les petits qui feront la sieste
- Un petit sac de goûter avec une serviette (proposition de goûter fiche jointe)

MERCI D'INSCRIRE LE PRENOM DE VOTRE ENFANT SUR SES AFFAIRES(ne pas oublier : également sur son sac de goûter, sa serviette, ses pantoufles et aussi sur son gilet ou sa veste...

A la rentrée, vous devrez également nous fournir **une ATTESTATION D'ASSURANCE** pour votre enfant : **RESPONSABILITE CIVILE** (couvre les dommages causés à autrui par l'enfant) mais également **RESPONSABILITE INDIVIDUELLE CORPORELLE** (couvre les dommages subis par votre enfant).

COOPERATIVE SCOLAIRE : La coopérative scolaire sert à financer les différentes sorties pédagogiques et l'achat du petit matériel pour les activités en classe. L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun.

Pour l'année 2021/2022, la participation volontaire demandée aux familles est fixée comme suit : 1 enfant 20 € ; 2 enfants : 30 € ; 3 enfants : 35 €

Elle est à régler en début d'année scolaire soit par chèque à l'ordre de la coopérative scolaire 508 ou en espèces. Merci !